

GUIDE DE L'USAGE DU FORMULAIRE EN VUE D'UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Le formulaire de demande de PAG est rempli par la **personne en situation de handicap elle-même**, bénéficiant d'une orientation CDAPH et en situation de rupture ou de risque de rupture de parcours **ou par son représentant légal**. Si elle le souhaite, la personne peut toutefois être accompagnée dans la rédaction par toute personne concernée par son accompagnement.

Il est impératif de respecter les indications suivantes :

- Une demande de mise en place d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) dans ce cadre peut être effectuée si :
 - La personne en situation de handicap n'a **aucune prise en charge**.
 - La personne en situation de handicap est en fin de prise en charge avec **risque de rupture d'accompagnement** et notamment risque de retour à domicile dans le respect de l'article L241-6 du CASF ;
 - La mise en œuvre de la **prise en charge est complexe** (nécessité d'un étayage multiple) et si le **niveau insuffisant de couverture des besoins entraîne un risque de rupture**.
- Ce document est à transmettre à la MDA 48
 - soit par **courrier** adressé à : 6, Avenue du père Coudrin- 48000 MENDE
 - soit par **mail** à : rapt@lozere.fr et mda@lozere.fr

Dans la mesure du possible, **joindre** à cette demande les **courriers d'arrêt ou de refus de prise en charge** ainsi que l'ensemble des **bilans et synthèses** d'intervention des différents professionnels.

Cette demande sera ensuite **analysée par la Commission RAPT** de la MDA qui pourra faire des demandes de compléments d'informations et adressera un **accusé de réception, ainsi que le recueil de l'accord de la personne concernée (ou de son représentant légal)**.

⚡ **ATTENTION - la demande de mise en place d'un PAG n'est pas :**

- Une information préoccupante
- Une demande de fin de prise en charge qui doit être adressée à la MDA/MDPH pour décision préalable par la CDAPH (article L241-6 du CASF) par le biais d'une demande de révision à la demande d'un tiers.